

Les assurances

PRINCIPE : Les assurances protègent ceux qui les ont souscrites contre les conséquences financières d'un événement malheureux.

*Le système des assurances est basé sur la solidarité : tous les assurés paient une cotisation (prime) annuelle à leur assureur. Celui-ci utilise cet argent pour indemniser les assurés qui ont subi un dommage.

*Les assurances indemnisent aussi les tiers (= les autres personnes que celles mentionnées au contrat).

*Dans certains cas, il est obligatoire d'être assuré, afin que les tiers, au moins soient indemnisés.

(assurance automobile : en cas d'accident, pour indemniser les autres personnes impliquées).

*Mais, même quand ce n'est pas obligatoire, l'assurance est nécessaire pour éviter le risque de problèmes financiers.

***FONCTIONNEMENT** : L'assureur passe un contrat avec l'assuré, c'est la police d'assurance. Sa signature entraîne l'acceptation d'obligations pour chacune des parties (l'assureur et l'assuré)

OBLIGATIONS DE L'ASSURE	OBLIGATIONS DE L'ASSUREUR
<p>→ Répondre avec franchise et précision aux questions de l'assureur</p> <p>→ Payer la prime <u>d'avance</u> et à <u>l'échéance</u></p> <p>→ Déclarer 1 sinistre par lettre recommandée dans les 5 jours (24h pour vol)</p>	<p>→ Payer les indemnités prévues en cas de sinistre</p>

La police d'assurance doit toujours indiquer :

⇒ **les conditions générales** : règles applicables à tous les assurés .

⇒ **les conditions particulières** : conditions spéciales valables pour un seul assuré .

⇒ les éventuelles **franchises** : somme qui sera prise en charge par l'assurance et devra être payée par l'assuré .





⇒ la **durée** du contrat : fixée à la signature du contrat (1 an renouvelable, plusieurs années ou sans terme prévu) .

⇒ les **conditions de résiliation** du contrat : résilier un contrat signifie y mettre fin . (le contrat peut être résilié soit par l'assureur, soit par l'assuré
assureur : en cas de non paiement de la prime, assuré : après préavis pour changer d'assureur .

Pendant la durée du contrat, celui-ci peut être modifié : on ajoute alors un avenant .

*LES DIFFERENTES SORTES D'ASSURANCE :

L'ASSURANCE DES BIENS

<p>L'ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION </p>	<p>L'ASSURANCE AUTOMOBILE  ou 2 ROUES </p>
<p>Elle couvre :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ <u>tous les risques liés à l'habitation</u> :⇒ <u>le vol</u>⇒ <u>l'incendie</u>⇒ <u>les dégâts des eaux</u>⇒ <u>les bris de glace</u>⇒ <u>la responsabilité civile</u>	<p>Elle est soumise au système du Bonus/Malus :</p> <p>En cas d'accidents répétés, la prime est augmentée, au contraire, quand il n'y a pas d'accident, la prime est réduite, de plus en plus chaque année.</p> <p>L'ASSURANCE du FAUTEUIL ÉLECTRIQUE  elle est OBLIGATOIRE</p>

L'ASSURANCE DES PERSONNES



INDIVIDUELLE CORPORELLE

couvre les accidents et dommages corporels tels que
bris de lunettes,
prothèses, soins,
invalidité, ...



ASSISTANCE

aide et rapatriement,
soins à l'assuré se trouvant loin de chez lui



PROTECTION JURIDIQUE

s'occupe de toutes les démarches et actions en justice au nom de l'assuré



RESPONSABILITE CIVILE

protège des conséquences (par ex. financières) des accidents dont l'assuré est responsable